

# Conditions générales de vente

## DESIGNATIONS

MBC FORMATION est un organisme de formation professionnel spécialisé dans la communication interpersonnelle. Son siège se situe au 540 Chemin d'Hautussac à Saint Laurent du pape.

MBC FORMATION conçoit, élabore et dispense des formations intraentreprise, en Drôme et Ardèche et occasionnellement sur le reste du territoire national.

## DEFINITIONS

**Client** : co-contractant de MBC FORMATION

**Stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation

**Formation intraentreprise** : Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client ou d'un groupe de client réalisée dans les locaux du Client ou dans des locaux mis à la disposition par le Client ou par MBC FORMATION ;

## OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagée par MBC FORMATION pour le compte d'un client. Le fait de s'inscrire ou de passer commande implique l'acceptation sans réserve par le Client et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document du Client, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

## DOCUMENTS CONTRACTUELS

MBC FORMATION fait parvenir au Client, une convention de formation professionnelle continue établie selon les articles L6353-1 et L6353-2 du Code du travail. Le Client s'engage à retourner dans les plus brefs délais à MBC FORMATION un exemplaire signé et portant son cachet commercial. A l'issue de la formation, MBC FORMATION remet une attestation de formation au stagiaire. Une attestation de présence peut être adressée au Client sur demande.

## CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENT ET MODALITE DE PAIEMENT

Une proposition commerciale et financière sera préalablement établie par MBC FORMATION. Tous les prix sont indiqués en euros TTC.

Le règlement du prix de la formation est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la

facture, au comptant, sans acompte à l'ordre de MAUD BORELY CHENOU. En cas de parcours long, des facturations intermédiaires peuvent être engagées.

Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalité d'un montant égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal. MBC FORMATION aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice et des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à MBC FORMATION.

### **Règlement par un OPCA**

**En cas de règlement par l'OPCA** dont dépend le client, il appartient au client d'effectuer sa demande de prise en charge avant le début de la formation. L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription et sur exemplaire du devis que le client retourne dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » à MBC FORMATION.

**En cas de prise en charge partiel par l'OPCA**, la différence sera facturée par MBC FORMATION au client. Si l'accord de prise en charge ne parvient pas au plus tard un jour ouvrable avant le démarrage de la formation, MBC FORMATION se réserve la possibilité de refuser l'entrée en formation du stagiaire ou de facturer la totalité des frais au client.

Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ses modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

**En cas de non-paiement par l'OPCA**, pour quelque motif que ce soit, le Client sera redevable de l'intégralité du coût de la formation et sera facturé du montant correspondant.

### **REPLACEMENT D'UN PARTICIPANT**

MBC FORMATION offre au Client la possibilité de remplacer un participant sans facturation supplémentaire jusqu'à l'ouverture de la session de formation concernée, Toute demande de remplacement devra être adressée par écrit.

### **CONDITIONS D'ANNULATION DES FORMATIONS PAR LE CLIENT**

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 15 jours calendaires et au moins 8 jours calendaires avant la session de formation, 50% du montant de la formation sera facturée par MBC FORMATION à ce dernier.

- Pour toute annulation communiquée par le Client à moins de 8 jours calendaires avant la session de formation, 100% du montant de la formation sera facturée par Demos à ce dernier.

### **HORAIRES ET ACCUEIL**

Sauf indication contraire indiquée sur la fiche de présentation de la formation et la convocation, la durée quotidienne des formations est fixée à sept heures. Les lieux, adresses et horaires sont indiqués sur la convocation.

## **EFFECTIF ET AJOURNEMENT**

Pour favoriser les meilleures conditions d'apprentissage, l'effectif de chaque formation est limité. Cet effectif est déterminé, pour chaque formation, en fonction des objectifs et des méthodes pédagogiques.

Les inscriptions sont prises en compte par ordre d'arrivée. L'émission d'un devis ne tient pas lieu d'inscription. Seul les devis dûment renseignés, datés, tamponnés, signés et revêtu de la mention « Bon pour accord » retournés à MBC FORMATION ont valeur contractuelle.

Une fois l'effectif atteint, les inscriptions sont closes. MBC FORMATION peut alors proposer au stagiaire de participer à une nouvelle session ou alors figurer d'attente.

Dans le cas, où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la formation, MBC FORMATION se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce sans indemnités.

## **PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT**

L'ensemble des fiches de présentations, contenus et supports pédagogiques qu'elle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale, ..) utilisés par MBC FORMATION pour assurer la formation ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright.

A ce titre le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès d'MBC FORMATION.

## **DESCRIPTIF ET PROGRAMME DE FORMATION**

Les contenus des programmes, tels que figures sur les fiches de présentation des formations sont fournis à titre indicatif. L'intervenant ou le responsable pédagogique se réserve le droit de les modifier en fonction de l'actualité, du niveau des participants ou de la dynamique du groupe.

## **CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION**

MBC FORMATION, le client et le stagiaire s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils pourraient avoir accès au cours de la prestation de formation ou à l'occasion des échanges intervenus antérieurement à l'inscription, notamment l'ensemble des éléments figurant dans la proposition transmise par MBC FORMATION au client.

MBC FORMATION s'engage à ne pas communiquer à des tiers autres que des partenaires avec lesquels sont organisés les formations et aux OPCA, les informations transmises par le client y compris les informations concernant les stagiaires.

Cependant, le client accepte d'être cité par MBC FORMATION comme client de ses formations. A cet effet, le client autorise MBC FORMATION à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références et propositions à l'attention de ses prospects et de sa clientèle, entretiens avec des tiers, rapport d'activité, ainsi qu'en cas de

disposition légales, réglementaires ou comptables l'exigeant.

### **INFORMATIQUE ET LIBERTES**

Le Client est informé que les informations à caractère personnel qui sont communiquées à MBC FORMATION en application et dans l'exécution des commandes et/ou ventes pourront être communiquées aux partenaires contractuels de MBC FORMATION pour les besoins desdites commandes.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, dite Loi Informatique et Libertés, mise à jour par la loi du 6 août 2004, le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données personnelles le concernant. Ce droit est exerçable en faisant une demande par e-mail ou par courrier adressé à MBC FORMATION .

### **RESPONSABILITE**

MBC FORMATION pourra être tenu responsable de tout dommage direct subi par le Client et résultant de l'exécution des actions de formation.

L'indemnité due au Client, en réparation de son préjudice, ne pourra dépasser le montant correspondant aux sommes versées par le Client à MCB FORMATION au titre de l'année civile pendant laquelle le dommage a eu lieu.

### **RENONCIATION**

Le fait pour MBC FORMATION de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

### **ATTRIBUTION DE COMPETENCES**

Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront de la COMPETENCE EXCLUSIVE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VALENCE quel que soit le siège ou la résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.

Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt d'MBC FORMATION qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble.